

APIGUARD®

En France, plusieurs médicaments sont homologués pour gérer la varroose chez l'abeille domestique. En 2017 il existe 11 Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Parmi ces médicaments Apiguard® est une spécialité à base de thymol utilisable en apiculture biologique.

Informations de base du médicament

- Numéro d'Autorisation de Mise sur le Marché : FR/V/8103006 4/2001
- Médicament produit par le laboratoire Vita Europe
- Actuellement conditionné sous forme de barquette contenant un gel (contrôlant la libération du principe actif), deux barquettes sont nécessaires au traitement d'une ruche
- Une barquette contient 12.5g de thymol (principe actif du médicament)
- Ordonnance vétérinaire non obligatoire pour ce médicament
- Utilisable en apiculture biologique
- Action par inhalation et contact



©groworganic.com

Photo 1 - Barquettes d'APIGUARD®



Quand utiliser ce médicament

Un traitement à la fin du printemps est envisageable si les populations de varroas du rucher sont trop importantes. Il faut être certain que les températures conviendront à la bonne efficacité du traitement (plus de 15°C et moins de 40°C). Les barquettes doivent ensuite impérativement être retirées avant de poser les hausses.

Le traitement est généralement appliqué à la fin de l'été, **juste après la dernière miellée** (entre fin juillet et début septembre en fonction des régions). Il est fortement recommandé de commencer à traiter avant le 15 septembre pour s'assurer le meilleur développement des futures abeilles d'hiver. Il faut alors vérifier que les températures journalières ne dépassent pas 40°C au cours du traitement (ce qui est peut être problématique dans certaines régions, au mois d'août).

Pour les apiculteurs souhaitant laisser les hausses pour obtenir du miel lors de miellées tardives (ex : sarrasin, callune, ...) il est fortement conseillé d'effectuer une première intervention (biotechnique ou médicamenteuse) en tout début d'été afin de diminuer la pression parasitaire et pouvoir placer un traitement Apiguard® un peu plus tardif (entre mi-septembre et début-octobre).



©groworganic.com

Photo 2 - Traitement avec APIGUARD®

Administration

(Pour les ruches de type Dadant)

- Déposer une première barquette ouverte, gel vers le haut, sur le dessus des cadres, centrée.
- Puis une deuxième barquette quinze jours plus tard. Si la première barquette contient encore du produit, la laisser avec la seconde.
- Laisser les barquettes jusqu'à élimination totale du gel (deux à trois semaines). Les retirer à la fin du traitement.

Pour les autres types de ruches, il vaut mieux demander conseil à votre structure sanitaire apicole ou à un vétérinaire.

Améliorer l'efficacité du traitement

- Traiter lorsque les températures sont comprises entre 15 et 40°C
- Retourner un nourrisseur ou mettre une hausse vide sur la ruche pour permettre une meilleure ventilation
- Traiter des colonies avec des réserves suffisantes (au besoin, nourrir avant le traitement)
- Fermer le plancher grillagé pendant le traitement (avec un linge par exemple).

Ce qu'il ne faut pas faire

- Traiter en présence de hausses, au cours d'une miellée
- Traiter en dessous de 15°C (manque d'efficacité)
- Traiter alors qu'il peut y avoir plus de 40°C (libération brutale du principe actif)
- Nourrir pendant le traitement
- Traiter une colonie faible (il vaut mieux faire des réunions de colonies au préalable)
- Manipuler les barquettes sans gants étanches (type Nitrile)
- Mettre les plaquettes en contact du couvain.

NOTIONS CLEFS

Apiguard® présente une efficacité parfois insuffisante et très variable notamment en raison de **sa dépendance aux températures extérieures**. Il est vivement conseillé, à la fin de l'automne, de vérifier que le traitement a été suffisant. Avec ce médicament, un traitement hivernal complémentaire est souvent nécessaire et donc recommandé si besoin.

Bibliographie

Les numéros renvoient aux références bibliographiques indiquées dans la fiche dédiée :

- ANMV. Index des Médicaments vétérinaires autorisés en France [en ligne]. Disponible sur www.ircp.anmv.anses.fr

